Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215602293-20251211-2025_99-DE

Délibération n°7

-

2025-99 | Patrimoine – Maison médicale – Bail professionnel – Infirmière libérale

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 5 décembre 2025, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : André BOUDART

Nombre de membres du conseil	
En exercice	14
Présents	11
Votants	11

En présence de :
Marion LE POGAM, André BOUDART, Annie-Noëlle BURBAN, Bertrand HELLEU, Kathy LEBRETON, Hervé BURBAN, Jacqueline MADOUASSE, Bernard WIMART, Yannick SENE, Jacques DESIGNE, Arnaud COUE.

Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Absent(s) :
Michel CHRISTOPHE, Michèle LECOMMANDOUX, Karine CRETE.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Anne-Claire RIHAL, infirmière libérale au sein du groupement d'infirmiers « Les infirmiers de l'Oust », a fait part de son intention de résilier le bail de location du cabinet de consultation au sein du pôle « infirmiers » de la maison médicale la liant à la commune. Elle a informé Madame le Maire de son souhait de lui substituer Madame Mathilde MÉTAYER, infirmière libérale, exerçant au sein de la même structure et qui souhaite s'associer avec ce groupement d'infirmiers à compter du 1er janvier 2026.

Madame le Maire propose donc de louer le cabinet de consultation au sein du pôle « infirmiers » de la maison médicale à Madame Mathilde MÉTAYER à compter du 1er janvier 2026.

VU la délibération n° 2023-05 en date du 24 janvier 2025 portant location au sein de la maison médicale – Madame Anne-Claire RIHAL, infirmière libérale,

VU le courrier en date du 10 décembre 2025 de Madame Anne-Claire RIHAL relatif à sa demande de résiliation du bail de location d'un cabinet de consultation à la maison médicale au profit de Madame Mathilde MÉTAYER,

VU la demande de Madame Mathilde MÉTAYER relative à la location du cabinet de consultation à la maison médicale actuellement loué à Madame Anne-Claire RIHAL,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215602293-20251211-2025_99-DE

CONSIDERANT la demande de substitution formulée par Madame Anne-Claire RIHAL et Madame Mathilde MÉTAYER,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** la location du cabinet de consultation au sein du pôle « infirmiers » de la maison médicale à Madame Mathilde MÉTAYER, infirmière libérale,
- **DIT** que le bail professionnel est consenti pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2026,
- **FIXE** le loyer des locaux loués au sein de la maison médicale à 337,38 € par mois,
- **DECIDE** que ce loyer de base sera indexé sur l'indice de référence des loyers des activités tertiaires publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. La révision interviendra chaque année au 1er janvier en fonction du dernier indice publié, à partir du 1er janvier 2026. Le premier indice de base sera celui du 3ème trimestre 2024,
- **FIXE** l'ensemble des charges annexes (eau et électricité) à un forfait de 20 € par mois,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le bail à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce sujet.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 11 décembre 2025,

Le secrétaire de séance,
André BOUDART

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT